

Niederhergheim, le



arrondissement de Thann-Guebwiller  
Département du Haut-Rhin

6, place de la Mairie  
68127 NIEDERHERGHEIM

Tél. 03 89 49 45 08  
Fax 03 89 49 94 61

**ARRETE N°29/2017**  
**Voie sans issue Impasse du Nord**

**Le Maire de Niederhergheim,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 à L 2212-5, L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Route,

Considérant les modalités de circulation de l'Impasse du Nord,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des riverains et de diminuer la circulation de l'Impasse du Nord,

Vu l'intérêt général,

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation dans l'Impasse du Nord sera en voie sans issue sauf riverains et véhicules de secours à partir de l'intersection formée avec la rue des Vignes.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

**Article 3 :** Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet à la date de cet arrêté.

**Article 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de Colmar,
- Monsieur le Chef du Groupement Centre de CERNAY
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ensisheim,
- Syndicat mixte, Brigade Verte 68360 SOULTZ,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Niederhergheim,
- Affichée
- Et classée aux archives.

fait à Niederhergheim, le 21 février 2017

Le Maire,

Gilbert MOSER

